

Offre Coup de Pouce Chauffage CEE

Dans le cadre de la charte « *Coup de pouce Chauffage* » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, la Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil, par son adhésion au programme Cap2030 de l'Association Française pour l'Économie d'Énergie (AFEE), accompagne les ménages souhaitant remplacer un ancien système de chauffage (charbon, fioul ou gaz) par un équipement plus performant, en leur proposant des primes attractives grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les ménages, sans condition de ressources,
- Bonus majoré pour les ménages modestes selon les plafonds à jour dans le dispositif légal des CEE,
- Réservés aux logements existants de plus de 2 ans, résidence principale ou secondaire.

Travaux concernés et montants indicatifs de primes :

Remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, fioul ou gaz par :

Type de travaux	Prime ménage précaire	Prime autres ménages	Critères techniques et exigences
Chaudière biomasse (CEE BAR-TH-113)	4 000 €	2 500 €	Rendement $\geq 87\%$, combustible biomasse, classe 5 EN 303.5
Pompe à chaleur air/eau (CEE BAR-TH-171)	4 000 €	2 500 €	SCOP $\geq 3,9$ à 35°C
Pompe à chaleur eau/eau ou sol/eau (CEE BAR-TH-172)	5 000 €	5 000 €	SCOP $\geq 4,3$
Système solaire combiné (CEE BAR-TH-143)	5 000 €	3 000 €	Certification CSTBat ou Solar Keymark, ≥ 600 kWh/m ² .an
Pompe à chaleur hybride (CEE BAR-TH-159)	4 000 €	2 500 €	Combinaison PAC air/eau et chaudière gaz à condensation, SCOP $\geq 3,9$
Appareil indépendant de chauffage au bois (CEE BAR-TH-112)	800 €	500 €	Équipement labellisé Flamme Verte 7* ou équivalent, rendement $\geq 75\%$, émission CO $\leq 0,12\%$

Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R (CEE BAR-TH-137)	700 €	450 €	Le réseau doit être alimenté à ≥ 50 % par des énergies renouvelables ou de récupération
Conduit d'évacuation des produits de combustion (CEE BAR-TH-163)	700 €	450 €	Remplacement dans immeuble collectif, compatible avec chaudières gaz à condensation

Les montants sont indicatifs et basés sur les pratiques du marché.

À confirmer auprès de votre du signataire de la charte Coup de Pouce

Notre engagement :

La mairie de Saint Germain lès Corbeil et l'AFEE vous aident dans :

- L'accompagnement personnalisé de l'étude à l'installation,
- La sélection d'installateurs certifiés RGE,
- La constitution et suivi de votre dossier CEE,
- La transparence sur les montants, conditions et délais.

Comment bénéficiaire de cette aide ?

Pour bénéficier de cette prime « *Coup de pouce Chauffage* », il vous suffit de contacter :

- La Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil, pour un accompagnement local personnalisé,
- L'Association Française pour l'Économie d'Énergie (AFEE), en charge du programme Cap2030.

Un conseiller vous aidera à constituer votre dossier, à choisir un installateur certifié RGE, et à engager les travaux dans les règles du dispositif légal des CEE, c'est-à-dire :

- 1.** Choisir les travaux à réaliser parmi les opérations éligibles au dispositif (voir tableau ci-dessus).
- 2.** Sélectionner un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) et partenaire agréé par l'Association Française pour l'Économie d'Énergie (AFEE) en charge du programme Cap2030.
- 3.** Signer un devis détaillé avec ce professionnel ****avant le démarrage des travaux****. Ce devis doit mentionner les références techniques, le type d'équipement installé, les conditions de

réalisation, ainsi que la prime que nous, Mairie de Saint-Germain-Lès-Corbeil dans le cadre du programme Cap2030, vous versons.

4. Réaliser intégralement les travaux dans les conditions prévues par la fiche CEE correspondante, en respectant les normes de performance exigées.

5. Transmettre au professionnel tous les justificatifs nécessaires (facture, preuve de dépôt de l'ancien équipement, attestation sur l'honneur, etc...).

6. Le professionnel partenaire se charge de constituer et transmettre le dossier complet à l'organisme chargé de délivrer la prime. Celle-ci pourra ensuite être versée directement au bénéficiaire ou déduite de la facture finale.

Contact :

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil

2 Route de Lieusaint - 91250 Saint-Germain-lès-Corbeil

Téléphone : 01 69 89 70 70

Email : cap2030sglescorbeil@af2e.org

Association Française pour l'Économie d'Énergie

115 rue de la Pompe – 75116 Paris

Programme Cap2030

Téléphone : 01 76 50 45 50

Email : info@af2e.org

Critères d'éligibilité selon les revenus du ménage

Les montants de la prime varient selon les ressources du foyer. Le dispositif distingue trois catégories de bénéficiaires :

- Les ménages « *classiques* »,
- Les ménages « *modestes* »,
- Les ménages « *précaires* ».

Les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories sont définis par le dispositif des CEE et sont révisés chaque année. Voici les plafonds en vigueur :

Ces plafonds sont à comparer avec le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis d'imposition. Les montants peuvent évoluer ; pour une vérification à jour, n'hésitez pas à nous contacter.

Tableau actualisé des plafonds de ressources :

Nombre de personnes dans le ménage	Précarité énergétique Île-de-France (€)	Précarité énergétique Autres régions (€)	Ménages modestes Île-de-France (€)	Ménages modestes Autres régions (€)
1	23 768	17 173	28 933	22 015
2	34 884	25 115	42 463	32 197
3	41 893	30 206	51 000	38 719
4	48 914	35 285	59 549	45 234
5	55 961	40 388	68 123	51 775
Par personne supplémentaire	+7 038	+5 094	+8 568	+6 525

Les ménages classiques peuvent également bénéficier de la prime CEE, mais sans majoration spécifique liée aux ressources. Les montants sont donc inférieurs à ceux accordés aux ménages précaires.

Et après ? Poursuivre la rénovation énergétique

La prime « *Coup de pouce Chauffage* » peut constituer une première étape vers une rénovation énergétique plus globale de votre logement. Nous encourageons vivement les bénéficiaires à engager des actions complémentaires, telles que l'isolation thermique, le remplacement des menuiseries ou encore l'installation d'une ventilation performante, afin d'améliorer durablement le confort et réduire les consommations d'énergie.

Pour vous accompagner dans vos projets, plusieurs ressources publiques sont disponibles :

- Le portail France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr>
- Le réseau FAIRE (ancien site d'information sur la rénovation énergétique, désormais intégré à France Rénov')
- L'ADEME (Agence de la transition écologique) : <https://www.ademe.fr>
- Le service public d'information sur les aides à la rénovation : <https://www.ecologie.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique>

Ces sites vous permettront de trouver des conseils, des simulateurs, ainsi qu'un annuaire des professionnels RGE agréés pour vos travaux.

En Conclusion, cap sur le Programme Cap2030 !

La Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil et l'AFEE vous remercie pour votre engagement dans la rénovation du parc immobilier français et espère avoir le plaisir de vous accompagner à l'avenir pour rénover votre logement et celui de vos proches.